



Décision 2024/25 portant demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse – Travaux-Blanc
de réhabilitation de la crèche « Clé de Sol » à Cheval

Le Président de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le règlement intérieur de l’action sociale de la CAF de Vaucluse détaillant l’ensemble des aides financières susceptibles d’être accordées aux collectivités pour le fonctionnement et l’investissement dans les crèches ;*
- *Vu l’arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d’accueil du jeune enfant en matière de locaux, d’aménagement et d’affichage ;*
- *Vu le projet de réhabilitation/modernisation de la crèche « Clé de Sol » à Cheval-Blanc ;*

Dans le cadre de sa compétence « Petite enfance », la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse gère plusieurs établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE).

En 2023, LMV a réalisé des travaux de réhabilitation / modernisation de la crèche « Clé de Sol » à Cheval-Blanc visant à respecter les exigences du référentiel national applicable aux EAJE.

Le montant total du programme est estimé à 26 155,66 € HT.

Il est proposé de solliciter les aides de la CAF pour financer cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	%
CAF (80 %)	20 924,53 €	80 %
AUTOFINANCEMENT LMV	5 231,13 €	20 %
TOTAL	26 155,66 €	100 %

Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

Décide

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse d’un montant de 20 924,53 € pour le projet de réhabilitation/modernisation de la crèche « Clé de Sol » pour un montant d’opération estimé à 26 155,66 € HT tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 29 mai 2024



Le Président,

Gérard DAUDET